

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 27 janvier 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR : IOMA230066A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 27 janvier 2023, le nombre total des postes offerts aux concours pour le recrutement de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière est fixé à 8 (huit) :

Concours externe	3 (trois) postes
Concours interne	5 (cinq) postes